



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 octobre 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-huitième session

Point 73 d), t), x) et y) de l'ordre du jour

### Désarmement général et complet

## Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour

### Désarmement nucléaire

### Réduction du danger nucléaire

### Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*

### Rapport du Secrétaire général

Additif\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
III. Informations reçues des gouvernements .....	2
Malaisie .....	2

---

\* La présente réponse a été reçue après soumission du rapport principal.



### III. Informations reçues des gouvernements

#### Malaisie

[30 septembre]

Vingt-cinq années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a tenu sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978. Les États Membres avaient alors admis ensemble que les armes nucléaires constituaient le danger le plus grave pour l'humanité et pour la survie de la civilisation. La Malaisie est convaincue que ce danger demeure aussi grave que jamais.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, rendu le 8 juillet 1996, demeure une décision hardie, d'importance historique, dans le domaine du désarmement nucléaire. La conclusion unanime de la Cour, à savoir qu'il existe une obligation légale non seulement de poursuivre de bonne foi mais également de mener à une conclusion rapide les négociations relatives au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, constitue un appel légal à l'élimination des armes nucléaires dans le monde. Cet avis consultatif est également compatible avec l'obligation solennelle assumée par les États parties en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Durant l'année écoulée, le désarmement nucléaire n'a pratiquement pas progressé. De vastes stocks d'armes nucléaires existent encore dans les arsenaux des États nucléaires. De plus, les États possesseurs de l'arme nucléaire prévoient de fabriquer de nouvelles armes nucléaires et envisagent leur utilisation possible dans de futurs conflits. La communauté internationale a également appris la décision d'un État partie de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La possibilité existe que d'autres États parties décident aussi de se retirer du Traité.

La Malaisie demeure très attachée à l'objectif d'un désarmement général et complet dans le monde, en particulier d'un désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus que, contre une catastrophe nucléaire, la seule défense possible est l'élimination totale des armes nucléaires. Dans ce but, nous continuerons à travailler avec la communauté internationale à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Malaisie continuera à présenter, pour la huitième année consécutive, un projet de résolution sur l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*. Nous sommes convaincus que ce projet de résolution continuera à rencontrer l'adhésion très générale des États Membres, comme cela a été le cas jusqu'à présent. Nous demandons à tous les États Membres d'appliquer les dispositions de la résolution 57/85 de l'Assemblée générale de bonne foi conformément à la volonté de nos dirigeants affirmée durant le Sommet du Millénaire de « travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, et de n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires ».

La Malaisie a continué à travailler activement avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) afin de renforcer la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous continuerons à travailler avec nos voisins de l'ASEAN pour poursuivre scet objectif commun afin d'encourager les États

possesseurs de l'arme nucléaire à accéder rapidement au Protocole relatif à la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

L'approche multilatérale de la question du désarmement constitue une mesure authentique de désarmement et de non-prolifération. À cette fin, la Malaisie est convaincue que tous les États parties aux traités et accords de désarmement et aux traités et accords connexes doivent se conformer rigoureusement à toutes leurs dispositions. Tout doit être fait pour renforcer ces traités et accords.

---